



DECISION DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales: decision n° 7-2024

OBJET : Demande de subvention 2024 Conseil Départemental du Var - Marché Public Global de Performance Energétique – Phase 2

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 pour les communes,

Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil Municipal, accordée au Maire du Muy par délibération n° 2020-17 du 22/06/2020,

Le Marché Public Global de Performance (MPGP) est un marché global d'exploitation et de maintenance des installations d'éclairage public et des installations connexes de la Commune, associé à un programme de travaux d'amélioration avec un engagement sur les performances énergétiques.

Le Maire

DECIDE

De solliciter une subvention pour l'année 2024 auprès du Conseil Départemental du Var concernant le marché global de performance énergétique – phase 2.

La commune s'engage, toutefois, à prendre à sa charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum sollicité et le taux réellement attribué.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Phase 2 - Coût total de l'assiette éligible 2024 HT	742 818.00 €
Subvention Département 2024	250 000.00 €
Autofinancement communal	492 818.00 €

Mis en ligne sur le site ville-lemuy.fr

Le 26/06/2024

Au Muy, le 24 juin 2024

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20240624-D-F7-2024-AU
Date de télétransmission : 26/06/2024
Date de réception préfecture : 26/06/2024